



◆	Intitulé de la formation	Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
◆	Référence interne HEA	AFGSUNIV2HEA
◆	Références	arrêté du 3 mars 2006 / circulaire du 10 mai 2006 arrêté du 30 décembre 2014 / arrêté du 16 mars 2021
◆	Public visé	salarié (public,privé) ; indépendant ; associatif ; libéraux professionnel de santé (inscrits dans la quatrième partie du code de la santé publique) exerçant une profession médicale, une profession de la pharmacie, une profession d'auxiliaire médical et certaines autres professions du domaine social (aide-soignant, médecin, pharmacien, dentiste, infirmier, podologue...).
◆	Pré-requis	Aide médico-psychologique ou d'accompagnant éducatif et social Auxiliaires ambulanciers étudiants inscrits dans une université de science médicale ou paramédicale, une école ou un institut de formation préparant à l'obtention d'un diplôme en vue de l'exercice de l'une de ces professions de santé
◆	Objectifs pédagogiques	Appliquer les recommandations nationales relatives aux gestes et soins d'urgence. L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2: Identifier une situation d'urgence à caractère médical et en apprécier le degré de gravité. Mettre en œuvre, seul ou en équipe, les gestes et soins d'urgence adaptés conformément aux recommandations en vigueur. Prendre en charge une urgence vitale en attendant l'arrivée d'une équipe médicalisée. Assurer la prise en charge initiale des principales urgences potentielles rencontrées dans sa pratique professionnelle. Utiliser de manière appropriée le matériel d'urgence disponible dans son environnement de travail. Participer efficacement à une prise en charge coordonnée au sein d'une équipe pluri-professionnelle. Adapter son comportement face à une situation sanitaire exceptionnelle ou à un risque collectif (plan blanc, NRBC, SSE...).
		Intégrer les principes de sécurité, de protection et de communication lors de toute situation d'urgence.



	À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :
◆ Compétences visées	Évaluer rapidement une situation d'urgence. Réaliser un bilan circonstancié et transmettre une alerte adaptée. Mettre en œuvre les gestes et soins d'urgence face à une urgence vitale. Prendre en charge les principales urgences relatives selon les recommandations professionnelles. Utiliser les dispositifs médicaux d'urgence (DAE, oxygénothérapie, matériel de relevage, immobilisation, etc.). Travailler efficacement en équipe lors de la prise en charge d'un patient en situation d'urgence. Appliquer les conduites à tenir en cas de risques collectifs et de situations sanitaires exceptionnelles. Participer à la sécurisation de l'environnement et à la protection des personnes.
◆ Durée de la formation	3 jours (21h)
◆ Format	présentiel uniquement
◆ Niveau de formation	formation professionnelle
◆ Spécialité de formation	333 - Enseignement Formation
◆ Nombre de participants	12 personnes maximum par session
◆ Intervenants	Formateur titulaires de l'attestation d'habilitation pour la formation aux gestes et soins d'urgence (Arrêté du 24/04/2012 modifié)
◆ Modalités d'évaluation	Mise en situation d'exercice à l'issue de chaque module. Evaluation de l'apprenant sur les gestes et comportement à l'aide de fiches individuelles de progression. Présence pendant toute la durée de formation (émargement de feuille de présence par demi-journée de formation).
◆ Certification / Attestation	Attestation FGSU d'une durée de validée de 4 ans
◆ Délais d'organisation d'une session	le délai moyen de mise en œuvre est de 1 mois après validation du devis. L'inscription devient définitive par retour de la signature de la convention
◆ Délais d'accès à l'inscription	Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant la session (sous réserve de places disponibles)
◆ Tarif	4200€ / session de 12 personnes tarif individuel sur devis
◆ Financements possibles	financement possible : FifPI / OPCO / ANFH / fond propre
◆ Accessibilité personnes handicapées	Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Un entretien préalable est réalisé afin d'étudier les adaptations pédagogiques ou organisationnelles nécessaires
◆ Référent handicap	M Sébastien CARBONNET
◆ Référent pédagogique	M Jérémie BOUREL



Contact

 : <http://www.heiformations.fr/>

 : 06 60 57 46 77

@ : heiformations@gmail.com



version document

janv-26



Modalités de suivi et d'exécution de la formation

- Entretien d'analyse des besoins pour adapter la formation aux attentes du client bénéficiaire
- Convocation envoyée en amont de la formation précisant les modalités de déroulement et de suivi de la formation
- Contrôle de la présence en formation via émargement
- Un certificat de réalisation et une attestation de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation, sera remise au stagiaire à l'issue de la formation
- Enquête de satisfaction globale et d'évaluation de la formation administrée à l'issue de la formation



Méthodes pédagogiques et techniques mobilisées et descriptif de la formation

- type de formation : théoriques et pratiques

- Moyens techniques et pédagogiques :
apports théorique et pratiques basés sur les recommandations et législations
pratiques réflexives
échanges en groupe sur les pratiques professionnelles
exercice en groupe
mises en situations
face à face pédagogique

- Moyens techniques:
matériel de formation adaptés pour la pédagogies AFGSU : DSA , immobilisation, relevage, mannequin adulte et enfant , matériel consommable.



◆ ◆ ◆ Programme de la formation ◆ ◆ ◆



Savoir prendre en charge une urgence vitale

Enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences vitales :

Identifier un danger immédiat

Alerter

Identifier une urgence Vitale et mettre en oeuvre les gestes appropriés lors de :

- hémorragie
- obstruction des voies aériennes
- inconscient qui respire
- RCP



Savoir prendre en charge une urgence relative

Enseignement pratique relatif à la prise

en charge des urgences potentielles

permettant :

Identifier les signes de gravité d'un
malaise, d'un traumatisme osseux ou
cutané et d'effectuer les gestes
adéquats

Relevage, brancardage, immobilisation Identifier les signes de gravité d'une brûlure

Faire face à un accouchement inopiné



Risques collectifs

Enseignement relatif aux risques collectifs permettant :

Identifier un danger dans l'environnement Identifier son rôle en cas de déclenchement de plan blanc

Appliquer les consignes de protection adaptée aux risques

Etre sensibilisé aux risques NRBC S'intégrer dans la mise en œuvre des plans de secours et des plans blancs

Gérer un afflux massif de victimes



◆ ◆ ◆ Annexe ◆ ◆ ◆

QUEL AFGSU POUR QUEL PROFESSIONNEL ?	
Référence: arrêté du 30 décembre 2014 modifié par l'arrêté du 1er juillet 2019 et du 16 mars 2021 relatif à l'AFGSU	
AFGSU1	Personnels, non professionnels de santé, exerçant au sein d'un établissement de santé, d'une structure médico-sociale ou auprès d'un professionnel de santé dans un cabinet libéral, une maison de santé ou un centre de santé Par exemple: psychologue, ostéopathe, ASH, brancardier, animateur, personnel de direction, personnel administratif, personnel logistique, personnel de sécurité, assistant de recherche clinique...
AFGSU2	Professionnels exerçant une des professions de santé mentionnée dans la quatrième partie du code de la santé publique et aux étudiants inscrits dans une université, une école ou un institut de formation préparant à l'obtention d'un diplôme en vue de l'exercice de l'une de ces professions de santé. Cette attestation est également ouverte aux personnes titulaires ou en cours de formation, du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique, d'accompagnant éducatif et social mentionné à l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles, du diplôme d'assistants de régulation médicale, aux assistants médicaux, aux préleveurs sanguins en vue d'exams de biologie médicale et aux auxiliaires ambulanciers Médecin et assistant médical Chirurgien-dentiste et assistant dentaire Sage-femme Pharmacien, Préparateur en pharmacie et Préparateur en pharmacie hospitalière Physicien médical Infirmiers (IDE, IBODE, IADE, PUER, IPA) Aide-soignant, Auxiliaires de puériculture Ambulancier et auxiliaire ambulancier Dietéticien Manipulateur d'électroradiologie médicale Kinésithérapeute, Ergothérapeute et Psychomotricien Orthophoniste et Orthoptiste Pédicure-podologue Audioprothésiste, Opticien-lunetier, Prothésiste et Orthésiste (dont orthoprothésiste, podo-orthésiste, oculariste, épithésiste, orthopédiste-orthésiste) Technicien de laboratoire médical et préleveur sanguin Assistant de régulation médicale Accompagnant éducatif et social (AES) = anciennement Aide médicopsychologique (AMP) et Auxiliaire de vie sociale (AVS)



Doc ANCESU CL - 05/2021